



LES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS DU MINISTÈRE DES ARMÉES



Réserve et Garde nationale - Ce qu'il faut savoir

Quelle est la différence entre Réserve et Garde nationale ?

La Garde nationale a été créée en 2016 à la suite de l'attentat de Nice. Il s'agit d'un label destiné à fédérer les énergies des réservistes du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur.

Cette Garde nationale est ainsi adossée à la fois sur les réservistes opérationnels des armées, directions et services - dépendant du ministère des Armées - et sur les réservistes civils (police nationale) et militaires (gendarmerie nationale), dépendant du ministère de l'Intérieur.

La Garde nationale poursuit 3 objectifs :

- accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français,
- apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse,
- favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

Pour atteindre ces objectifs, l'effort est réparti entre le ministère des Armées et le ministère de l'Intérieur qui doivent augmenter le volume de leurs réservistes.



Ministère des Armées



La réserve opérationnelle des armées, directions et services

36 200*
réservistes militaires

Ministère de l'Intérieur



La réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale

29 800*
réservistes militaires

La réserve civile de la police nationale

6 300*
réservistes civils

72 300* réservistes au titre de la garde nationale

Objectifs 2018

85 000 réservistes au titre de la garde nationale

40 000
réservistes militaires

40 000
réservistes militaires

5 000
réservistes civils



Une politique volontariste de la LPM

Le ministère des Armées a entrepris **d'importants efforts depuis trois ans pour faire remonter en puissance ses réserves opérationnelles**.

Outre les premières mesures incitatives mises en place à partir de 2017, **la loi de finances 2018 et, plus récemment, la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025** ont confirmé, par les choix budgétaires faits, la volonté du ministère des Armées de soutenir le renforcement de ses réserves.

La nouvelle LPM a ainsi pour ambition de consolider le mouvement engagé depuis fin 2016 au profit des réservistes opérationnels du ministère des Armées à travers :

- l'augmentation des effectifs et la fidélisation de ces réservistes ;
- la poursuite du développement des mesures incitatives ;
- l'allègement et la simplification administrative.

Ainsi, la réserve opérationnelle bénéficie d'un **budget spécifique** dans le cadre de la nouvelle LPM. Ce budget sera maintenu à environ **200 M€** par an sur toute la période de la LPM (2019-2025). Il s'agit d'un **quasi-doublement** de la ressource allouée à la réserve **par rapport à 2015**. Sur ce budget, environ 150 M€ sont prévus sur l'ensemble de la durée de la LPM pour **aligner, au mieux, les équipements de la réserve sur les standards de l'active** ce qui constitue une avancée significative et unique en son genre.

À partir de 2017, trois premières mesures incitatives avaient été mises en œuvre pour augmenter tant les effectifs des réservistes que leur fidélisation :

- une allocation d'études spécifique mensuelle de 100 €¹ ;
- une participation au financement du permis de conduire B à hauteur de 1000 €¹ ;
- une prime de fidélité annuelle de 250 € à la signature d'un premier renouvellement de contrat¹.

Ces premières mesures incitatives ont été complétées dans la LPM 2019-2025, donnant la possibilité aux réservistes d'augmenter leur nombre de jours de réserve annuels, de servir 10 ans au-delà de la limite d'âge actuelle (réservistes spécialistes) et de bénéficier d'une meilleure couverture sociale. Ils sont en outre désormais soumis au même régime juridique que les militaires d'active et leurs démarches administratives sont simplifiées grâce à un portail internet dédié².

Par ailleurs, l'opinion des Français - notamment des plus jeunes - sur la réserve militaire est particulièrement positive.

82 % des Français connaissent la réserve militaire, une notoriété en hausse de 12 points en un an. (IFOP-DICoD, octobre 2017)

47 % des 18-24 ans pourraient envisager de s'engager dans la réserve. (CSA-DICoD, mars 2018)

1. Sous conditions (âge ; durée d'engagement ; nombre de jours d'activité de réserve...).

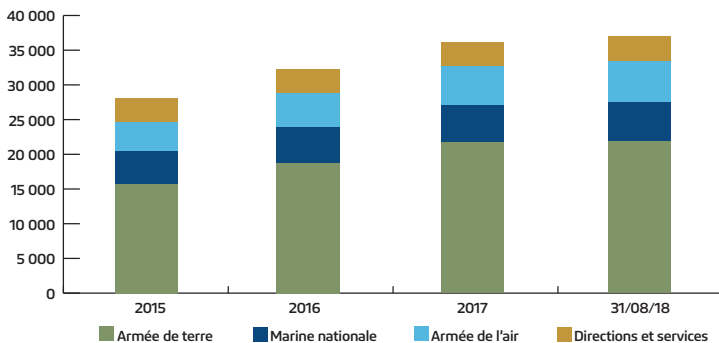
2. Ce portail internet (www.reservistes.defense.gouv.fr) facilite déjà le recrutement des réservistes.

Des résultats probants

La Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 rappelle les objectifs ambitieux fixés aux armées, directions et services dans le cadre de la remontée en puissance des réserves opérationnelles du ministère des Armées : disposer de **40 000 réservistes, dont 4 000 employés chaque jour**, soit une moyenne, pour chaque réserviste, de près de **37 jours d'activité par an**. Ces objectifs sont en passe d'être atteints.

	2015	2016	2017	31/08/18
Armée de terre	15 734	18 751	21 668	21 813
Marine nationale	4 671	5 181	5 398	5 748
Armée de l'air	4 239	4 815	5 554	5 820
Directions et services	3 355	3 461	3 597	3 697
TOTAL	27 999	32 208	36 217	37 078

- **Plus de 37 000 réservistes opérationnels** servent aujourd'hui avec leurs camarades d'active. Ils n'étaient que 28 000 en 2015 ce qui représente **une augmentation de 32 % des effectifs de la réserve**. Ils servent en très grande majorité au sein de l'armée de terre (60 %), mais aussi dans la marine nationale (15 %), l'armée de l'air (15 %) et les directions et services du ministère (10 %). Ces réservistes sont jeunes (36,8 % ont moins de 30 ans).



- **Quotidiennement 3 650 réservistes**, en moyenne, sont mobilisés durant l'année, dont **plus de 1 000 par jour pour la protection du territoire national**.
- Fin 2017, les réservistes consacraient **en moyenne 35 jours par an** au service du Pays, soit une **hausse de 25 % en deux ans** (28 jours fin 2015).